

Saint-Hyacinthe-Bagot, le 12 mars 2009

Objet : Milieu culturel et la Société Radio-Canada

Nous sommes extrêmement inquiets des attaques du gouvernement conservateur contre le milieu culturel et envers la Société Radio-Canada (SRC). D'ailleurs, nous avons pu constater récemment que certains députés conservateurs ont applaudi lorsqu'il a été évoqué en chambre une éventuelle disparition de la société d'État.

Le rapport intitulé *Notre souveraineté culturelle* (mieux connu sous le nom de « Rapport Lincoln », déposé en juin 2003) représente à ce jour l'étude la plus exhaustive de la radiodiffusion canadienne depuis une génération. Dans ce rapport, le Bloc Québécois réclamait un financement stable et pluriannuel permettant une couverture adéquate des régions.¹

Malheureusement, le Parti conservateur a remis en question le bien-fondé des sommes investies annuellement à la SRC. Si l'on regarde à ce jour les coupures sauvages et injustifiées dans les programmes des arts et de la culture, et que l'on analyse les discours du passé, tout porte à croire que le gouvernement conservateur a un projet inavoué de resserrer ou même littéralement de couper les budgets de la SRC.

À l'époque (juin 2003) le rapport dissident de l'Alliance canadienne (devenue le Parti Conservateur), affirme que le parti maintiendrait le financement à long terme de la radio du radiodiffuseur public national, mais qu'il réduirait considérablement la subvention de fonctionnement de la SRC en commercialisant son secteur de la télévision.

L'Alliance canadienne envisageait « d'affecter, aux programmes de subventions et de crédits d'impôt nouveaux ou déjà en vigueur, une partie des fonds accordés actuellement au secteur de la télévision de la SRC, l'objectif étant d'appuyer les Canadiens réalisant des films et des émissions pour la télévision. »²

En mars 2008³, le Comité permanent du patrimoine canadien a publié un rapport sur Radio-Canada. Les partis d'opposition ont reconnu la nécessité de rehausser le financement de la SRC. Ils ont notamment recommandé d'accroître le financement par habitant, pour le faire passer de 33 à 40 dollars, et que le financement soit indexé, en plus de rendre permanent le financement annuel d'appoint de 60 millions de dollars que la Société reçoit depuis 2001–2002. Les conservateurs se sont opposés aux propositions visant à augmenter le soutien à la SRC.

Il n'est pas souhaitable d'introduire de la publicité à la radio de Radio-Canada. D'une part, la radio de Radio-Canada perdrait son caractère distinctif. D'autre part, il serait illogique d'aider la radio de Radio-Canada en appauvrissant les diffuseurs privés qui devraient lutter pour une même assiette publicitaire.

Dans les débats à venir concernant les politiques en matière de concurrence et de radiodiffusion, les députées et députés du Bloc Québécois ne ménageront aucun effort pour se porter à la défense de la nation Québécoise.



Ève-Mary Thaï Thi Lac
Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne

¹ Rapport du Comité du Patrimoine canadien, Juin 2003, *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*. Pages 227 -236.

² Rapport du Comité du Patrimoine canadien, Juin 2003, *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*, page 898 et 901

³ Rapport du Comité du Patrimoine canadien, Mars 2008. *CBC/Radio-Canada : Définir la spécificité dans un paysage médiatique en évolution*.